

221C0656
FR0000060329-OP011-AS06

29 mars 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

PSB INDUSTRIES

(Euronext Paris)

1. Le 29 mars 2021, Banque Degroof Petercam France, agissant pour le compte de la société Alpha 20¹, laquelle agit de concert avec (i) les actionnaires membres de la famille Entremont (la "famille Entremont") : M. François-Xavier Entremont², M. Jacques Entremont, Mme Sabine Entremont, M. Gustave Entremont³, M. Arsène Entremont⁴, les sociétés Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (« SAGIR »)⁵ et Gustar Finance⁶, (ii) les actionnaires membres de la famille Rosnoble (la "famille Rosnoble") : M. Stéphane Rosnoble, et les sociétés Provendis⁷ et YTA Partners⁸, et (iii) la société Union Chimique⁹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société PSB INDUSTRIES, en application des articles 234-2 et 233-1, 2° du règlement général. Ce projet a été annoncé le 25 mars 2021 (cf. notamment D&I 221C0636 du 26 mars 2021).

Il est rappelé¹⁰ qu'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société PSB INDUSTRIES a été conclu, le 24 mars 2021, par différentes personnes (cf. liste figurant notamment dans le tableau *infra*). Par conséquent, les membres du concert détiennent 2 880 546 actions PSB INDUSTRIES représentant 4 978 865 droits de vote, soit 78,38% du capital et 86,10% des droits de vote de cette société¹¹, selon la répartition suivante et ont franchi en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société PSB INDUSTRIES, ce qui est générateur d'une situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique :

¹ Société par actions simplifiée détenue par les sociétés Provendis (40% du capital et des droits de vote), Union Chimique (40% du capital et des droits de vote) et Gustar Finance (20% du capital et des droits de vote).

² M. François-Xavier Entremont est par ailleurs président-directeur général de la société PSB INDUSTRIES.

³ M. Gustave Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

⁴ M. Arsène Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

⁵ Société par actions simplifiée contrôlée par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont. Il est précisé que la société MB Investissement a fait l'objet d'une fusion-absorption par SAGIR avec effet au 1^{er} janvier 2019.

⁶ Société par actions simplifiée détenue indirectement par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont.

⁷ Société anonyme de droit luxembourgeois détenue indirectement par M. Roger Rosnoble et ses enfants (M. Stéphane Rosnoble et Mme Christelle Rosnoble).

⁸ Société anonyme de droit suisse contrôlée par M. Roger Rosnoble.

⁹ Société civile contrôlée au plus haut niveau par M. Jean Guittard.

¹⁰ Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés Alpha 20 et PSB INDUSTRIES le 25 mars 2021 et D&I 221C0653 du 29 mars 2021.

¹¹ Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 5 782 489 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gustar Finance	647 949	17,63	1 140 898	19,73
SAGIR	184 051	5,01	368 102	6,37
Jacques Entremont	44 459	1,21	88 918	1,54
Sabine Entremont	30 600	0,83	61 200	1,06
François-Xavier Entremont	19 400	0,53	34 400	0,59
Arsène Entremont	35	ns	35	ns
Gustave Entremont	35	ns	35	ns
Total famille Entremont	926 529	25,21	1 693 588	29,29
Provendis	863 614	23,50	1 650 320	28,54
YTA Partners	18 599	0,51	18 599	0,32
M. Stéphane Rosnoblet	1 200	0,03	2 400	0,04
Total famille Rosnoblet	883 413	24,04	1 671 319	28,90
Union Chimique	1 070 604	29,13	1 613 958	27,91
Alpha 20	0	-	0	-
Total concert	2 880 546	78,38	4 978 865	86,10

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, **au prix unitaire de 30 €**, la totalité des actions PSB INDUSTRIES existantes non détenues par lui et les membres du concert susvisés, à l'exception des 77 392 actions autodétenues par la société PSB INDUSTRIES qui ne seront pas apportées à l'offre, soit 717 062 actions PSB INDUSTRIES représentant 19,51% du capital de cette société.

L'offre vise également les actions susceptibles d'être attribuées à des salariés de PSB INDUSTRIES avant la clôture de l'offre à raison de l'attribution d'actions gratuites au titre du plan d'actions gratuites du 4 mai 2018, dont la période d'acquisition s'achève, le 3 mai 2021, et pour lesquelles le conseil d'administration de PSB INDUSTRIES doit statuer sur la satisfaction de la condition de performance, soit un nombre total maximum de 11 366 actions.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions PSB INDUSTRIES non présentées à l'offre, au prix unitaire de 30 €.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions PSB INDUSTRIES dans la limite de 215 118 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres PSB INDUSTRIES sont applicables.